



Procès-verbal du Comité Directeur Samedi 13 avril 2019 - Bron (69)

Présents : Eliane Harent, Hervé Kerneis, Alain Ripert, Pascal Jacquet, Martine Chapelon, Françoise Stoffer, Bernard Lagarde, Carine Morel, Stéphanie Aurambout, Valérie Corduri-Daviet, Pierre Martoia, Anne Seigneur, Martine Boussugue, Bernard Gallet, Thierry Schutters, Frédéric Uroz

Excusés : Eric Courtois, Jean-Paul Paret, Christian Levarlet

Participe : Emmanuelle Defoort, Franck Cadei

Ouverture à 10h15

Dans le cadre du PAC de développement Alain Koubi a donné quelques informations à Alain Ripert : les ligues doivent fournir dans les plus brefs délais les comptes certifiés, le budget (2019), les ressources humaines, les projets territoriaux, les projets départementaux. Ces conditions sont incontournables pour avoir accès à des financements.

Bilan 2018 et du budget

Présentation des documents, (à titre informatif et non officialisé par les commissaires)

Le résultat prévisionnel est de +156 000 €, pour un budget présenté à l'équilibre. Des économies ont pu être faites sur différents postes, sur lesquels il y a nécessité d'identifier les postes.

La différence des « entrées » est liée à l'augmentation des tarifs pratiqués par la FFHB, et pour lesquelles nous ne sommes que collecteurs.

La commission a une réunion mercredi et pourra travailler sur la présentation à faire lors de l'AG.

Pascal Jacquet participera à cette mise en place afin de faire un retour critique ; les objectifs doivent rester :

- Présentation du budget compréhensible
- Déclinaison des indicateurs en différentiel
- Fixer notre politique d'investissement (responsable de salle, encadrement de jeunes, école d'arbitrage, consolidé les emplois actuels, développement des emplois, affichage / certaines valeurs, ...)

Françoise Stoffer précise un point d'attention : si la ligue doit passer sur un 20^{ème} salarié, une réflexion doit être faite avec beaucoup d'attention car les charges et salaires seront sur une autre dimension.

Objectifs de la ligue possible : engager une formation gratuite / par club pour le responsable de salle, qui pourrait être différente de la formation référent du club.

Cette « formation » actuellement est commencée mais il n'y a aucun problème pour l'intégrer sur l'ITFE.

Plusieurs clubs ont fait remonter la problématique des licences dirigeantes qui sont prises, en partie par des parents, et que les clubs ne font pas tous payer. Ce poste peut être important pour les clubs. Alain Ripert précise qu'il y a un nombre de dirigeants significatifs et qui devraient permettre d'encadrer les compétitions, d'accompagner.

Valérie Corduri-Daviet précise qu'au vue des fiches CMCD, il y a effectivement un grand nombre de dirigeants mais qui ne sont sur les feuilles de matches qu'une ou 2 fois.

Hervé Kerneis précise qu'il convient de bien comprendre la perception des clubs qui pour fonctionner / répondre aux impératifs doivent former, encadrer des personnes qualifiés. Ils ne constatent pas de retour de la part de la ligue.

Alain Ripert précise qu'il faudra sans doute s'attendre à ce que demain, des animateurs d'école d'arbitrage, par exemple, monnaient leurs interventions dans les clubs et agissent de la même façon que les entraîneurs ou joueurs.

Sur la partie école d'arbitrage : les clubs sont en règle ou en cours de régularisation sur le territoire. Thierry Shcutters précise que l'inscription à la formation n'est pas équivalente au diplôme, et que certains clubs pensent que l'inscription permet de remplir les CMCD, un message fort est à faire passer afin de ré-expliquer les règles.

Bernard Gallet précise qu'à ce jour la pénurie est au niveau des RH pour dispenser les formations, sur la partie école d'arbitrage.

La mise en place des formations sur les responsables de salle peut être mise en place rapidement.

Pilotage des RH AURA

A ce jour nous constatons que le temps de travail, tel que mis en place ne correspond aux activités. La ligue à ce jour fonctionne selon 2 modes : modulation du temps de travail et en nombre de jours / année. Sur la partie modulation du temps de travail, nous ne sommes pas conformes à la législation.

Il a donc été décidé de dénoncer la modulation du temps de travail (Cf BD du 02/02/2019) pour le 30 juin courant. Ce non-respect n'est pas neutre tant en terme de situation des salariés (pause, récupération, ...) qu'en terme de législation.

Après étude des différentes solutions possibles, présentées ci-dessous avec les principaux points :

- Contrat de 35h00, avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires à la demande de l'employeur
- Forfait d'heures annualisé, avec une limite de 1582 heures à l'année
- Forfait jours, à 215 jours selon la CCNS

Par défaut le salarié qui ne souhaiterait pas opter pour une solution proposée sera sur un contrat de 35h00.

La situation actuelle contraint les salariés à ne pas respecter les limites hebdomadaires, et peuvent aboutir à des problématiques sur la gestion des congés. Il convient donc de :

- Coordonner les commissions
- Prévoir l'activité globale inter-commission, avec une feuille de route globale
- Mettre en évidence les périodes de sur-charges et de sous-charges

- Définir les priorités afin de trouver des solutions adaptées : décaler des projets, mettre plus de polyvalence, embaucher, sous-traiter,

Nous devons aussi prendre en compte les futurs départs à la retraite.

Au vue des différentes activités nous serions plus d'un forfait heures or sur les contrats de travail, il est inscrit modulation ; la principale différence étant que dans le 1^{er} cas, l'organisation du temps de travail est à la charge du salarié alors que dans le second elle est du ressort de l'employeur.

Alain Ripert rappelle que c'est la responsabilité de l'employeur d'encadrer correctement ce temps de travail.

Il est important qu'un échange entre les commissions soit effectué afin de mieux gérer ce temps dans l'intérêt de tous (bénévoles et salariés), et pour un meilleur pilotage.

Emmanuelle Defoort propose une gestion du temps par la mise en place d'un planning sur lequel chaque commission pourra, avec les salariés impliqués, indiquer les actions prévues. A ce planning devra se rajouter le temps de préparation de ces actions, ce temps pouvant être différent pour chacun. Ce planning pourra être révisé à une fréquence mensuelle, par exemple, afin de pouvoir faire les arbitrages ou prises de décision nécessaires.

Nous pourrions nous outiller d'un outil de plan d'action (Kanban, Gantt, ...) afin de suivre cette mise en place.

Martine Boussuge insiste sur le fait que dans certains cas, il y a un temps de déplacement important pour une intervention moindre : il conviendrait de pouvoir travailler aussi sur ce sujet.

Carine Morel précise que des actions sont ajoutées en cours de saison, alors que non prévues : cela a un impact, et il est important que ce type de décision soit partagée afin d'assurer une cohérence. Aujourd'hui nous avons des actions sur lesquelles nous candidotons, il nous faut donc aussi choisir de prendre ou non des évènements et voir si nous avons les moyens de les mettre en place, ou de prendre de la sous-traitance.

Hervé Kerneis précise que ce problème de pilotage est présent depuis plusieurs années, il devient perceptible à l'heure actuelle, ce qui a justifié l'arrivée d'Emmanuelle Defoort. A l'heure les ressources du PPF sont en priorité sur la réforme des formations, au détriment d'autres actions, il nous faut les outils pour piloter tout cela. Nos actions menées par les salariés sont positives, mais nous nous rendons compte des difficultés de cette mise en application en terme de volume horaire, et nous nous devons d'avoir les moyens de prendre des décisions sur les différents projets. L'une des problématiques aussi ait que les salariés veulent être sur ces évènements et partagés, ce qui est compréhensible mais non viable en terme de gestion du temps.

Emmanuelle va envoyer un planning à chaque commission afin que celle-ci puisse le remplir et indiquer les étapes de préparation, le nombre d'ETP, ... par action. Les commissions plus travaillées en partage par rapport aux missions des salariés.

A valoriser pour le 29 avril 2019.

PPF

Pour les interpôles, avant tout engagement il faut s'assurer de l'engagement des villes qui reçoivent l'évènement. Très positif sur les différentes actions, résultats positifs en féminins, plus mitigé sur les masculins.

Il y a eu deux visites de la DTN sur Lyon et Cournon, avec un retour très positif sur Lyon mais avec 1 problème de renouvellement de l'encadrement (ressource à traiter de manière urgente), et une alerte sur Cournon par rapport à l'encadrement.

Formation et modification des formations : ce point mobilise beaucoup de personnes en ce moment. Pour Cournon : il conviendrait de mettre CDD à terme précis pour le site, cela permettrait de remplacer les missions d'Eric Brosset sur le Pôle

Anne Seigneur a, provisoirement, pris le relais sur les certaines missions d'Eric Brosset.

Les différents points :

- Il est important de réaffirmer la volonté de ne pas fermer Cournon
- Déficit de candidature sur le site de Cournon : peut-être à cause de l'encadrement en « pointillé »
- Encadrement technique sur Lyon : en vision Guillaume Joli avec un accompagnement par la DTN. Un plan de financement est proposé par Emmanuelle Defoort sur l'embauche (à partir de sept 2019 – en groupe 6). Actuellement Guillaume est entraîneur à Dunkerque ; le poste permettrait aussi de retirer l'intervenant extérieur actuel

Un cadre technique de CTS qui serait susceptible d'intégrer dans la ligue : Christine Renaud, avec une proposition de P. Bana pour intégrer cette personne (aucun coût pour la ligue), qui pourrait être de 50 % sur la formation / ITFE – 15 % sur arbitrage et sur le secteur féminin / Valence (prise en charge par le ministère des sports). Ceci est une proposition des missions.

ITFE

- Nous passons de 3 niveaux de formation à 12, et de 3 certifications à 6, ce qui n'est pas sans poser des problèmes : pourra-t-on tout faire ?
- Formation d'arbitrage : volet qui n'est pas simple avec les messages contradictoires de la CCA. Rien n'est arrêté à ce jour, avec une définition à faire sur les différents sujets.
- Certaines prestations sont reversées aux comités suite à l'intervention de leurs salariés
- Maintiens des formations DE
- Demande d'acceptation du CFA apprentissage, auprès de la ligue : ces formations ne pourraient avoir lieu qu'à Bron (réception des stagiaires), pour une année, une réforme est en cours. Cette action nous permettrait de nous implanter sur ce type de formation
- Le secteur d'arbitrage doit être renforcé, pour l'instant Boris Thiebault est un peu seul. Hervé Kerneis indique qu'il y a sans doute des ressources à aller chercher sur les secteurs à valider par Thierry. Thierry précise ce qui a été mise en place aussi les formations d'école d'arbitrage ; toutes les personnes travaillant par le passé sur ce sujet ont eu une présentation afin de répondre aux besoins actuels. Le réseau est en cours de construction, et se forme ou se reforme
- Une problématique administrative persiste et sur laquelle des solutions doivent être trouvées.

Voir le tableau ci-dessous

Arbitrage

- Thierry Schutters précise qu'il y a des ressources sur l'arbitrage mais que celles-ci ne sont pas sollicitées.
- Une réunion a eu lieu semaine dernière sur laquelle Thierry a fait des propositions qui ont été acceptées.
- Thierry soulève à nouveau la question de la gestion financière : la CTA est la seule commission qui affiche une cotisation séparée, ne devrait-on pas l'intégrer au niveau de la licence ou autre ? Cette révision devrait impliquer un calcul différent selon le nombre de licenciés, mais ce coût peut être estimé à 3 ou 4 € par licence. Alain Ripert précise que l'implication des clubs, notamment sur la partie école d'arbitrage n'est pas la même.
- Pour la partie CMCD, la CCA laisse aux territoires le choix de modifier ses CMCD en rendant ou non les arbitres indépendants, et donc en impliquant les écoles d'arbitrage sur ce pôle. Les clubs n'évoluant pas en national n'ont pas de valorisation sur leurs écoles d'arbitrage. Aujourd'hui dans le coût de la licence il y a une imputation pour le PPF alors que cette action ne concerne pas tous les joueurs et tous les clubs.

Thierry va préparer une proposition pour le prochain CA.

Un travail important va être lancé sur les bassins d'arbitrage, en essayant d'impliquer les comités. Les présidents ont tous été contactés sur le sujet (peu de réponses à ce jour). Bernard Gallet précise que l'ITFE a déjà sollicité il y a 2 semaines les comités sur le sujet.

Les bassins sont différents entre la sportive, l'arbitrage, l'ITFE, tout en maintenant des interactions.

Thierry met en avant que nous n'avons qu'un seul binôme de présenter au niveau supérieur, ce qui est insuffisant sur un territoire comme AURA. Il est important de mettre en place un pôle d'arbitres à potentiel (dans une tranche d'âge de 20 à 25 ans), tout en ayant la possibilité d'autres profils à la marge. Ce pôle doit être accompagné de manière différente. Nous devons revoir notre stratégie d'accompagnement.

COC

Voir le tableau ci-dessous

Commercialisation, Marketing, partenariats

Pour la partie commercialisation, le site de Bron peut être loué pour réceptionner des formations, des événements, un travail doit être fait pour le vendre. -Cela sous-entend : des locaux rangés, un accueil, des services. Il y a par exemple, autour du site des entreprises ont des besoins de locaux. Le potentiel à proximité du site est assez large.

Voir le tableau ci-dessous

Service aux clubs

La commission est dans la continuation des objectifs arrêtés : -

- Accueillir de nouveaux licenciés
- Aider à une meilleure structuration des clubs
- Les offres de pratique :
 - baby-hand sur lequel le maillage du territoire a pu être mis en place
 - des travaux à entreprendre sur le handfit
- mener des actions d'accompagnement des structures (actions collectives et/ou individuelles avec d'autres commissions)
- journées d'informations qui ont commencé et qui vont se poursuivre
- Les travaux à venir :
- accompagner les structures qui souhaitent employées, pour différentes raisons cette action a pris du retard
- d'autres actions à venir suite aux réunions avec les comités

Il sera sans doute nécessaire de prioriser des actions.

Les résultats des différentes actions ne sont pas visibles immédiatement

Certaines actions ont démarré plus tardivement, comme par l'exemple l'accompagnement des clubs employeurs (action qui aurait dû commencer en début d'année et qui a été lancée il y a environ un mois). D'autres actions seront sans doute à mettre en place suite aux réunions de bassin.

Les clubs ne sont pas très réactifs et répondent peu aux sollicitations qui sont faites : les TEI mis en place intéressent les clubs mais viennent peu sur ces points.

Hervé précise que dans les clubs il n'y a qu'un petit pôle de bénévoles, et que ceux-ci sont souvent actifs et donc ont une gestion de temps. Il précise qu'à aujourd'hui, il y a tellement d'informations qui arrivent que les personnes identifient bien le message, mais le mettent de côté et finissent pas l'oublier : le mode de communication le meilleur n'est pas facile à trouver.

Un budget a été établi mais celui-ci doit être revu suite à la dernière réunion.

Statuts et règlements

Les vœux de la FFHB ont été envoyés aux commissions concernées.

Les vœux émis par club ont été traités quant à leur recevabilité

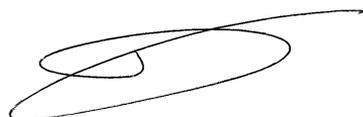
Synthèse des projets par commission

Commission	Projet	Priorités	Budget	Besoins RH
COC	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en place du projet: création de 2 niveaux en Plus de 16 masculins - Proposition des modifications liées à la réforme des championnats nationaux jeunes - Passer de 18 à 24 équipes féminines en seconde phase des championnats jeunes de niveau régional (si le nombre total d'équipes inscrites le permet) - Proposition de péréquations kilométriques pour les premières phases des championnats jeunes de niveau régional - Proposition de péréquations kilométriques pour la Première Division masculine 	<ul style="list-style-type: none"> Agir sur l'impact déplacement Développer la pratique compétitive en semaine 	<p>Produits : 120 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagements des équipes (sur la base tarifaire année 2018-2019 – à savoir 495€ pour une équipe Plus de 16 et 110€ pour une équipe jeune) <p>Charges : 52 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaires : 43 000 € - Hébergement : 1500 € - Fournitures : 1000 € - Déplacements : 5200 € - Péages : 1000 € - Téléphone : 300€ 	Un ETP administratif Gestion des péréquations kilométriques: 200 H
Communication Partenariats Evènementiels	<p>Dans la continuité :</p> <p>Communiquer : politique de communication interne à la ligue AURA ; politique de communication externe envers les différents publics ; relations presse</p>	<p>Sur le 2^{ème} semestre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication : Renforcer la communication sur l'offre commerciale de la Ligue AURA ; Communiquer sur la nouvelle offre stage d'été Continuer d'accompagner la formation 	<p>Produits :</p> <p>Compétitions telles que interligues, interpôles et compétition internationale</p>	<p>Identique à la saison dernière</p> <p>Communication : 2 ETP</p> <p>Evènementiels : 1 ETP, avec le soutien de 2 autres ETP sur des</p>

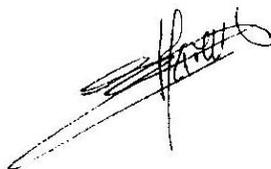
	<p>Créer et rassembler : évènements internes à la ligue AURA ; évènements fédéraux ; compétitions fédérales</p> <p>Commercialiser et négocier : offres marketing, mécénat, partenariats d'achats</p>	<p>- Partenariats : Développer les prestations entreprises et le lien sport/entreprise.</p> <p>Mettre en place l'offre « centrale d'achat » clairement.</p> <p>Activer le réseau des pôles.</p> <p>- Evènementiel : Se positionner sur les prochaines organisations Coordonner les évènements internes ligues AURA(AG, Service Aux Clubs, stages d'été)</p>	<p>Charges :</p> <p>Equipement de professionnalisme et visibilité</p> <p>Investissement dynamique BtoB</p> <p>Salaires et frais de fonctionnement</p> <p>(pour mémo sur la saison dernière : le site internet)</p>	<p>évènements très importants</p>
ITFE	<p>Déploiement des parcours du titre 4 et du titre 3 (pour les bénévoles) sur tout le territoire.</p> <p>Déploiement des offres de formation de l'arbitrage (encadrant et pratiquants, en lien avec la CTA).</p> <p>- Pour cela utiliser prioritairement les ressources humaines des différents services de la Ligue en interne et maintenir le système de prestations avec les comités</p> <p>Maintien de la formation professionnelle actuelle DEJEPS et ouverture de la formation professionnelle BPJEPS en apprentissage.</p>	<p><u>Développer l'encadrement de l'animation sportive dans les structures</u></p> <p>Certificat : contribuer à l'animation sportive</p> <p>Accompagnateurs de pratiquants (25 heures) autant dans les actions d'encadrement sportif que dans les formations de l'arbitrage</p> <p>Attendu 240 personnes encadrement sportif et 240 personnes arbitrage</p> <p>25 heures à 5 euros = 125 euros</p> <p>FADTE Ligue = 125 euros (30 000.00 euros) 1 par club</p>	<p>Produits : 235 000 €</p> <p>Dont 43 000 € de dotations fédérales</p> <p>Le complément par des actions de ventes de formation (stagiaires, conventions avec d'autres organismes)</p> <p>Charges : 401 000 €</p> <p>Décomposé par : 3 000 € de matériel</p>	<p>3,8 ETP (pour 11 salariés ligue)</p> <p>12 salariés de comités</p> <p>Une dizaine d'intervenants externes</p> <p>Un renforcement est à prévoir sur la partie arbitrage</p>

	<p>Développer le réseau de formateurs sur le territoire</p> <p>Continuer à utiliser le FADTE pour rendre accessible certaines formations</p>	<p>1 stagiaire par club = 0 euro</p> <p>Les suivants 125 euros à la charge de chaque stagiaire</p> <p><u>Développer le réseau de formateurs sur le territoire</u></p> <p>Animateur de formation, autant dans les actions d'encadrement sportif que dans les formations de l'arbitrage</p> <p>47 heures à 5 euros = 235 euros</p> <p>Attendu 35 personnes</p> <p>FADTE Ligue = 100 euros (3 500.00 euros)</p> <p>Comités = 75 euros</p> <p>Stagiaire = 60 euros</p>	<p>3 000 € de location de salle</p> <p>103 000 € de sous-traitance</p> <p>Remboursement des frais de mission (déplacements, restaurations, réunions ETR ...)</p> <p>Rémunération du personnel de la ligue 250 000 €</p> <p>Frais annexe (péage, téléphone, ...) : 10 000 €</p>	
Médicale	Equipement des 3 sites / sécurité	<p>3 Lits Pliants : 429 euros</p> <p>3 Coffrets de Secours : 720 euros</p> <p>3 DAE + Boitiers + Signalétiques = 7884 euros</p>	Charges / matériel : 9 033 €	1 « négociateur »

Emmanuelle Defoort
Directrice Générale des Services



Eliane HARENT
La secrétaire Générale Adjoint



Alain RIPERT
Le Président

